

M. WINTERS: Quels seraient vos frais d'administration pour les gâteaux et pâtisseries comparativement à ce '78?

M. ANTLIFF: Les frais d'administration sont détaillés dans les trois tableaux précédents et ils sont établis, d'abord, sur le total des ventes, deuxièmement, sur les ventes de pain et troisièmement sur les ventes de gâteaux et pâtisseries. Ils sont clairement partagés. Ils sont sur la même base de pourcentage sur toute la ligne.

M. WINTERS: Avez-vous un système complet de comptabilité du prix de revient avec des vérifications de temps?

M. ANTLIFF: Nous faisons des vérifications de temps de ci de là comme cela nous semble justifié. Ainsi, en établissant certains frais de livraisons qui sont arbitrairement fixés de porte en porte et aux magasins ce système se relève impraticable sur une ronde de livraison destinée aux deux débouchés comme la plupart de nos rondes le font; on ne peut faire une étude détaillée du temps que prend un vendeur à faire sa livraison aux magasins et aux institutions comparativement aux livraisons dans les familles.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre. Un problème très important se présente et la séance est suspendue.

La séance est suspendue.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à quatre heures.

M. WINTERS: Juste avant la suspension de la séance ce matin, je demandais aux témoins de donner au Comité d'autres données sur leur système de comptabilité. Je demandai s'ils pouvaient nous dire, au tableau n° 2, pièce A, quel était le profit sur le pain comparativement aux 2·81 pour cent de profit par dollar de ventes pour l'opération en général.

M. ANTLIFF: J'ai cette donnée. Tel qu'inscrit au tableau 4-A, le profit général était de 2·81 pour cent. Le profit sur le pain seul était de 4·3 pour cent. Le profit sur les gâteaux et pâtisseries était nul mais le profit sur le pain venait en grande partie de ce qu'on avait un approvisionnement de plusieurs semaines de farine achetée à bon compte laquelle fournissait le gros du bénéfice dans le secteur du pain. Il ne venait pas des opérations normales et ne se rattachait pas aux frais courants de la farine comparativement aux prix de vente courants.

M. WINTERS: Puis nous mentionnions le tableau n° 5 qui montre, entre autres choses, le partage des frais généraux pour les différents types de pain. Je demandais si leur système de comptabilité était capable de leur montrer la part de frais généraux soutenue par un type différent de pain ou s'il leur permettait seulement une estimation au pro rata.

M. ANTLIFF: Je dirais qu'il fournit plutôt une estimation. C'est une distribution absolue au pro rata basée sur le volume des ventes sans aucune tentative de répartir ces frais sur aucune autre base.

M. WINTERS: Ce serait la même chose pour le système de pro rata entre le gâteau et le pain.

M. ANTLIFF: Oui.

M. WINTERS: Ainsi une partie du profit que vous placez sous la rubrique pain pourrait aisément être un profit moindre sur le pain et une part de bénéfice attribuable aux gâteaux suivant le pro rata que vous aurez donné à vos frais généraux.